Heureux les livres qui ont un tel caractère. Petits ou gros, ils méritent l'estime et la reconnaissance des vrais patriotes et des bons chrétiens.

R. P. THOMAS PÈGUES, O. P. — Autour de saint Thomas. — Une controverse récente.

Dans cette brochure le Rév. Père Pègues étudie les documents pontificaux des dernières années relatifs à l'enseignement de saint Thomas, notamment le motu proprio du 29 juin 1914, la réponse de la Sacré Congrégration des Études en date du 27 juillet 1914, la réponse de la même Congrégation datée du 25 février 1916, le paragraphe 2 du canon 1366 du nouveau Code canonique.

A la suite du *Motu proprio* et des deux réponses de la Sacrée Congrégation des Études, une discussion s'est élevée — qui se continuera peut-être malgré la prescription très claire du Code canonique. Pour sauver tel ou tel docteur, auquel ils semblent tenir un peu trop, des théologiens de renom ont entrepris d'interpréter selon leurs conceptions les documents pontificaux. A les en croire, il suffirait pour être bon thomiste, d'admettre de la doctrine de saint Thomas ce qu'ont admis avant ou après lui les plus grands philosophes et les prine s des Docteurs catholiques; il suffirait, en somme, pour se conformer aux volontés de l'Église, d'admettre les articles du symbole et les vérités de foi.

Quant au reste, liberté entière, liberté à tous et en tout. Discuter certains principes de l'angéliq le Docteur, les contredire même, cela pourrait lui faire beaucoup d'honneur.

Le Rév. Père Pègues rétablie la vérité. Il affirme et démontre que l'Église fait siens les principes, la doctrine et la méthode de saint Thomas; que, s'il reste permis de penser autrement que le saint Docteur sur les questions libres, les professeurs sont cependant tenus d'enseigner ses opinions de préférence aux opinions contraires, parce qu'elles répondent mieux à la pensée de l'Église et s'harmonisent mieux avec les vérités de la foi. "Que les professeurs, dit le Droit canon, traitent de tout point les études de la philosophie rationnelle et de la théologie et la formation des élèves dans ces sciences selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique et qu'ils s'y tiennent saintement". "Par ce canon magnifique de Sa Sainteté Benoît XV, conclut le R. P. Pègues, saint Thomas, comme Docteur unique de l'Église catholique, est littéralement canonisé."

Que tous ceux qui s'intéressent aux choses de la théologie lisent la brochure et suivent attentivement l'argumentation du R. Père. Ils admireront une fois de plus son esprit toujours clair, sa raison toujours calme et sereine, son bon sens toujours sûr, sa logique toujours irrésistible.

On pourra répondre au R. P. Pègues, mais on ne réussira pas à le réfuter. C. L.